
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 juillet 2020

La séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de M. Cédric Van Styvendaël, Maire de Villeurbanne.

(Mme Marwa Abdelli procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous.)

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed Ali AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRØNNEBERG – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Zemorda KHELIFI – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. RAVELLO Julien – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCE – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – M. Stéphane COLSON – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Anaïs D'HOSTINGUE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Béatrice VESSILLER (pouvoir à Mme Zemorda KHELIFI)

M. Jacques VINCE (pouvoir à Mme Sonia TRON)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à Mme Katia BUISSON)

M. Sébastien CHATAING (pouvoir à Mme Pauline SCHLOSSER)

Mme Émilie PROST (pouvoir à M. Prosper KABALO)

- : -

M. LE MAIRE.- Messieurs, Mesdames les Élus, je vais vous demander de rejoindre votre place. Nous allons commencer le Conseil Municipal. Je vais demander à notre secrétaire de séance, Marwa Abdelli, de procéder à l'appel.

(Mme Marwa Abdelli procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, le service des assemblées passeront dans les allées pour vous faire signer la feuille de présence.

Il nous faut installer un nouveau membre au sein de notre Conseil Municipal suite à la démission de M. Alain Garcia qui nous a été remise cette semaine et transmise au préfet, nous accueillons donc Mme Anaïs D'Hostingue au sein de notre Conseil Municipal en tant que conseillère municipale.

Bienvenue à vous, Madame !

J'ai également une communication à faire puisque nous avons procédé juste avant ce Conseil Municipal à l'installation des présidences des commissions. Il y a trois commissions pour le fonctionnement de nos instances :

- Une commission de l'Éducation et de la Vie sociale dont la présidence a été confiée à l'unanimité à Sonia Tron.
- Une commission de l'Économie et de l'Administration générale. Je vais en profiter, puisque je sais que *Le Progrès* est là, pour indiquer que j'avais proposé à l'opposition de présider une des commissions et non les trois, même si cela aurait pu être un exercice républicain et ambitieux. Je maintiens le fait que nous proposons une présidence à l'opposition pour cette commission et a été désigné à l'unanimité Loïc Chabrier.
- Une commission Développement Urbain, Cadre de Vie et Transition, pour laquelle Agnès Thouvenot a été désignée présidente à l'unanimité.

C'était une information à ce Conseil Municipal.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, je vais me permettre une communication sur les questions liées aux troubles que notre ville a connus les semaines qui viennent de s'écouler, parce que je souhaite revenir sur ces actes que l'on peut considérer comme inadmissibles, commis par quelques-uns ces derniers jours dans plusieurs quartiers dans notre ville, que ce soit des tirs de pétards, de mortiers, y compris des manifestations de violences à l'encontre des forces de l'ordre, tout ceci est parfaitement inacceptable.

Vous comprendrez qu'au bout de dix jours, il n'y a aucune velléité de ma part à pouvoir dire que nous allons régler cela rapidement dans les jours qui viennent, mais je veux au moins noter leur caractère inadmissible.

Par ailleurs, je souhaite avoir devant vous une pensée pour l'ensemble des Villeurbannaises et Villeurbannais qui ont été confrontés à ces événements, qui parfois en ont été les victimes puisque certains biens matériels ont été brûlés et que, pour des gens qui se rendent au travail avec ces véhicules, ce sont de grandes difficultés qui s'ouvrent à eux suite à ces actes délictueux, et toutes celles et tous ceux qui n'ont pas pu dormir pendant plusieurs nuits alors qu'ils devaient se rendre au travail ou s'occuper de proches.

Je mesure parfaitement le caractère intolérable de ces actes.

Je veux également féliciter l'ensemble des forces de l'ordre et de maintien de la sécurité qui assurent la sécurité et la tranquillité publique mais aussi la sécurité des personnes, je parle ici des sapeurs-pompiers. Je veux féliciter la police municipale, la police nationale et les sapeurs-pompiers pour leur engagement pendant ces dernières heures qui ont été particulièrement pénibles.

Nous avons eu l'occasion, avec Yann Crombecque, de nous rendre à plusieurs reprises auprès notamment des agents de la police municipale pour les assurer de notre soutien en ces moments particuliers et, même si certains sur les réseaux sociaux s'empressent de critiquer le manque d'intervention, je peux vous dire qu'en fonction des moyens dont nous disposons au niveau municipal ou au niveau national, l'ensemble de ces forces ont été mobilisées pour intervenir quand cela était possible.

Je n'ai pas souhaité m'exprimer publiquement avant ce jour et avant de le faire devant vous, membres du Conseil Municipal, et devant le public présent, parce que je ne souhaite pas faire de publicité aux auteurs qui semblent considérer parfois tout cela comme un jeu dont la presse devrait relater les exploits de ce que sont en fait des méfaits.

Par ailleurs, les rodomontades des élus sur ces questions de sécurité ne font qu'augmenter la pression sur les forces de l'ordre, qu'elles soient police municipale, police nationale ou sapeurs-pompiers, et je ne souhaite pas inciter quelques-uns à vouloir en découdre parce qu'un élu aurait souhaité essayer de se mettre dans une posture de « cow-boy », ce n'est pas du tout ma manière de fonctionner.

Enfin, vous apprendrez à me connaître au fil du temps, je préfère communiquer sur nos actions, sur nos décisions, plutôt que sur les émotions, même si j'ai pu en laisser paraître quelques-unes lors de mon discours d'installation, ce n'est pas ma manière de fonctionner. Je crois sincèrement, profondément, qu'une ville ne se gère pas sur Twitter mais avec les acteurs, les forces de l'ordre, les acteurs associatifs.

C'est pour cela que nous avons déjà commencé avec Yann Crombecque, avec les services, à les rencontrer. Nous avons rencontré mercredi la commissaire divisionnaire, Mme Laroche, qui s'occupe de la division Est pour notre agglomération, le commissaire Jourdan qui s'occupe particulièrement de Villeurbanne. Nous avons rencontré la police municipale et nous aurons, la semaine prochaine, d'autres rencontres dont une avec le procureur et une avec le préfet de région qui est prévue vendredi.

Par ailleurs, dès ce soir, comme je l'avais fait avant la campagne, je retournerai au Tonkin dans le cadre du pique-nique pour un *Tonkin PAIX-sible* qui est un collectif d'habitants qui se mobilisent, qui a envie de travailler avec la collectivité pour que la situation s'améliore. Je crois que nous avons besoin aussi de ces relais, et c'est pour cela que j'ai tenu à m'y rendre ce soir accompagné d'élus, Yann Crombecque, Mohamed Ali Mohamed-Ahmada et Melouka Hadj-Mimoune notamment, peut-être d'autres se joindront à nous.

La semaine prochaine, nous envisageons de rencontrer les habitants de GrandClément qui sont également concernés par ces faits.

Mesdames, Messieurs, n'avez aucun doute, nous sommes au travail sur ces questions. Nous travaillons et nous allons travailler pendant tout l'été sur ce sujet. Nous avons déjà indiqué quelles étaient nos orientations en la matière, nous travaillons sur la possibilité d'installer le plus rapidement possible deux antennes mobiles de la police municipale, une au Tonkin et une à GrandClément. Les services sont au travail pour étudier les solutions techniques.

Nous avons aussi engagé, avec l'aide de la Métropole, le travail qui permettra d'augmenter rapidement les effectifs d'éducateurs de prévention sur les différents quartiers. Je vous rappelle qu'aujourd'hui nous avons 9 éducateurs de prévention pour une ville de 150 000 habitants, notre objectif de la fin de mandat est de passer à 18, et nous avons d'ores et déjà un accord de principe sur une augmentation des effectifs confiés à notre ville puisque c'est une compétence métropolitaine, mais nous avons aujourd'hui cet accord grâce à une intervention conjointe de Béatrice Vessiller et de ma part auprès du président de la Métropole.

Troisième point, nous sommes en train d'étudier des actions ciblées sur un problème qui n'est pas nouveau mais qui prend une ampleur considérable et extrêmement angoissante pour les uns et pour les autres : les rodéos. Nous espérons qu'elles porteront leurs fruits.

Par ailleurs, je souhaite réunir dès la rentrée, dans la forme qui sera retenue tout à l'heure par la délibération qui désignera ses membres, un CLSPD pour mettre l'ensemble des acteurs autour de la table et définir une véritable stratégie de sécurité et de tranquillité sur ce territoire. Nous en avons grand besoin.

J'aurai également une vigilance très particulière, même si je commence à avoir des signaux rassurants, sur la possible réorganisation de la police nationale dans la Métropole. Il semblerait finalement que le DDSP se soit un peu avancé et que cette réorganisation n'ait pas lieu, mais il ne serait pas envisageable qu'elle conduise à ce que Villeurbanne soit dotée de moins d'effectifs de police nationale dans notre territoire. J'aurai cette grande vigilance lors de ma rencontre avec le préfet de région le 24 juillet prochain.

Enfin, et ce sera à l'ordre du jour de l'entretien que j'ai avec le préfet, le gouvernement en place avait annoncé la possibilité d'avoir jusqu'à 60 quartiers de reconquête républicaine en fin de mandat. Je demanderai au préfet que nous étudions la possibilité de classer le Tonkin en tant que quartier de reconquête républicaine. C'est un dispositif qui permet de bénéficier de 10 à 35 agents supplémentaires de police nationale dédiés exclusivement à un territoire pour faire de l'ilotage et intervenir sur les trafics.

Mesdames, Messieurs, ceci n'est pas un plan d'action, je n'ai pas la prétention en dix jours de trouver la solution et la baguette magique, mais il me semblait important de partager avec vous quelques orientations sur lesquelles nous sommes au travail. Nous reviendrons bien sûr rapidement devant ce Conseil Municipal pour vous faire part de l'avancée de nos travaux. Merci de votre attention.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Nous entendons vos propos sur ce phénomène dramatique et triste qui pollue la vie de nos quartiers et pas qu'à Villeurbanne. Je ne dis pas que c'est rassurant mais cela permet de relativiser.

Effectivement, nous reconnaissons qu'en dix jours, il n'est pas possible de régler tous ces problèmes. Nous prenons acte de votre volonté de vouloir les attaquer de front. Je vous rappelle que la campagne est derrière nous, cela a été un sujet majeur, surtout la volonté de nos habitants de pouvoir rester dans une ville calme et paisible.

Nous aimerions être tenus informés d'une manière transparente de vos contacts avec le procureur, le commissariat et le préfet de police pour connaître leurs réponses à vos demandes.

Sachez que, dans le cadre de ce problème particulier, nous serons à vos côtés, mais nous serons aussi vigilants sur les moyens mis en face de cette problématique, notamment le renforcement des effectifs de la police municipale, nous serons à vos côtés pour quémander au niveau du commissariat plus de policiers nationaux.

Nous avons un différend sur le fait d'installer dans les quartiers des surfaces pour accueillir la population pour recevoir des plaintes, nous étions plus sur le système d'ilotiers, peut-être pourrions-nous à l'occasion rediscuter de cette mise en place dans les quartiers. Nous avons tous ici la volonté de régler ce problème d'insécurité et d'incivilité. Nous pourrions, si vous le souhaitez, être vos partenaires mais nous restons vigilants sur votre action dans ce domaine.

M. LE MAIRE.- Merci de votre intervention Monsieur Kabalo. Il me semble que le CLSPD se prête parfaitement à cela et vous en êtes membre, en tout cas si nous votons la délibération telle qu'elle est présentée. Sur la question de la présence de la police municipale, je crois que nous nous retrouvons sur le souhait de voir des personnes mobiles qui se déplacent sur le terrain, et que l'idée de les implanter dans deux antennes était uniquement liée au fait de pouvoir faciliter cela et de rendre plus visible leur présence. Je crois que nous pourrions nous retrouver sur ces objectifs partagés mais certainement que nous aurons l'occasion d'en discuter.

Sur la question de la transparence, je viens de le dire, je présenterai régulièrement au Conseil Municipal l'avancée des travaux dans cette direction parce que je crois que nous pouvons trouver un terrain d'entente républicain sur le fait qu'il nous faut agir de concert au service des habitantes et des habitants.

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour tel qu'il avait été prévu pour ce Conseil Municipal.

1 – DÉSIGNATION – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Parmi les missions de ce centre communal d'action sociale, il y a notamment la domiciliation de toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune. Nous sommes l'une des villes qui a l'acceptation la plus large pour cette domiciliation qui permet notamment de renforcer l'accès aux droits. Je crois que ce sera un support important pour Agathe FORT qui a en charge cette responsabilité dans ses missions, l'analyse des besoins sociaux qui sert à définir les axes de la politique sociale et la transmission des demandes d'aides sociales diverses qui sont proposées.

Nous sommes contraints au vote à bulletin secret pour cette désignation, et ce sera le seul, je tiens à rassurer les élus présents, même si nous nous sommes mis d'accord avec l'ensemble des groupes et avec l'opposition sur la liste présentée, mais le législateur étant extrêmement précis, le scrutin est secret, article R.123-8.

Nous devons procéder à un vote pour la liste suivante : Mathieu Garabedian, Cristina Martineau, Antoine Pelcé, Melouka Hadj-Mimoune, Maryse Arthaud, Mariano Beron-Perez, Agathe Fort et Virginie Demars.

Vous devez avoir le matériel de vote sur votre bureau. Il me faut désigner deux assesseurs, Mahrez Benhadj et Mathieu Garabedian, qui vont rejoindre la table de vote pour assurer leur fonction.

(Mme Marwa Abdelli procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.)

(Il est procédé au vote et à son dépouillement par les assesseurs.)

(Départ de Mme Anaïs D'Hostingue à 9 heures 43)

M. LE MAIRE.- Je procède à la lecture des résultats :

- Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Bulletins trouvés dans l'urne : 55
- Bulletin blanc : 1
- Bulletins exprimés : 54
- Majorité absolue : 28

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Mathieu Garabedian, Cristina Martineau, Antoine Pelcé, Melouka Hadj-Mimoune, Maryse Arthaud, Mariano Beron-Perez, Agathe Fort et Virginie Demars seront donc les huit titulaires du Conseil d'administration du CCAS.

Je vous rappelle qu'il revient au maire de désigner également huit représentants hors élus municipaux, issus du monde associatif ou des personnes qualifiées, pour composer les 16 personnes du CCAS, puisque c'est la délibération que nous avons prise lors du dernier Conseil Municipal de porter le nombre de membres à 16.

Nous passons à la suite des délibérations qui sont une succession de désignations de représentation dans certaines instances.

2 - DÉSIGNATION - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, MISE EN CONCURRENCE, JURY DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- La commission d'appel d'offres, mise en concurrence, jury de concours de maîtrise d'œuvre permet à la collectivité de passer des achats dans le cadre du Code des marchés publics. Nous avons aujourd'hui une seule liste proposée dont je vous fais lecture. Ce sont cinq membres titulaires et cinq membres suppléants :

Pour les titulaires : Gaëtan Constant, Antoine Colliat, Alain Brissard, Muriel Betend et Émilie Prost.

Pour les suppléants : Katia Buisson, Cristina Martineau, Mariano Beron-Perez, Lotfi Debbeche et Anaïs D'Hostingue.

Y a-t-il des demandes de prise de parole avant de procéder au vote à main levée sauf si l'une ou l'autre d'entre vous émettait un souhait inverse ? Nous pouvons procéder au vote à main levée.

Il n'y a pas de demande d'intervention, je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

3 – DÉSIGNATION – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- La commission consultative des services publics locaux permet le suivi des services publics délégués par la collectivité à des tiers. Nous n'en avons pas beaucoup dans cette collectivité mais c'est la commission qui permet de le faire.

Nous avons à désigner :

- Les associations proposées pour siéger dans cette commission : la Confédération syndicale des familles, UFC-Que Choisir, l'Organisation générale des consommateurs et l'Union départementale des associations familiales.

Ces désignations ne sont pas nominatives, il revient aux organismes sollicités de nous désigner un représentant.

- Les élus qui seront présents dans cette commission : en titulaires, Julien Ravello, Zemorda Khelifi, Alain Brissard, Cristina Martineau et Sabrina Benhaïm ; en suppléants, Stéphane Frioux, Mariano Beron-Perez, Katia Buisson, Laura Gandolfi et Stéphane Colson.

Pouvons-nous procéder à un vote à main levée dans la mesure où il n'y a qu'une seule liste ? Parfait.

Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

4 – DÉSIGNATION – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CCSPL) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- La commission de délégation de service public vise à définir si nous devons confier des missions de délégation de service public. Nous pouvons voter à main levée.

La liste qui vous est proposée est la suivante : pour les cinq titulaires, Gaëtan Constant, Antoine Colliat, Alain Brissard, Muriel Betend, Émilie Prost ; pour les cinq suppléants,

Katia Buisson, Cristina Martineau, Mariano Beron-Perez, Lotfi Debbeche et Anaïs D'Hostingue.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Tout le monde est d'accord pour procéder à main levée ? Je mets cette délibération aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

5 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRÉSENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Sans faire injure aux élus qui ont déjà fait un mandat ici mais, pour ceux qui ne l'ont pas fait, je préfère préciser qu'il s'agit de la SEM propriétaire des Gratte-Ciel ainsi que des commerces, qui est amenée à avoir un rôle central dans la question des commerces de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville puisque, dans un montage, notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, ce seront les gestionnaires des près de 25 000 mètres carrés de surface commerciale qui sont prévus dans ce projet important pour notre ville.

Cette délibération porte sur la désignation de six titulaires qui sont les suivants : Cédric Van Styvendael, Agnès Thouvenot, Melouka Hadj-Mimoune, Mathieu Garabedian, Paul Campy et Alain Brissard.

Par ailleurs, elle indique les modalités d'indemnités possibles dans une SEM qui sont proposées aux élus qui vont siéger.

Avant de passer au vote, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire,

Notre groupe ne participera pas au vote pour cette délibération. Je vais donner quelques explications qui seront également valables pour la délibération suivante. Nous avons fait part de certaines demandes pour intégrer la représentation dans le cadre de certaines de ces structures. Vous nous avez répondu favorablement pour certaines mais nous pensons raisonnablement que l'opposition pouvait être représentée dans d'autres structures et d'autres secteurs, comme cela se fait dans nombre de collectivités dans l'agglomération lyonnaise. Je ne citerai pas les villes mais, dans un certain nombre, l'opposition a un siège dans certains organismes. À la Métropole, c'est une règle qui est instaurée.

Je comprends, compte tenu du caractère très pléthorique et large de votre majorité, que vous ayez eu affaire à des demandes et des exigences qui, pour vous, ont sans doute été un peu la quadrature du cercle. Nous regrettons quand même d'être absents de certaines structures. Au-delà des choix politiques qui peuvent être faits, nous concevons que vous en aurez certainement à proposer et à assumer, la SVU fait partie de notre patrimoine local, au-delà des appartenances politiques.

Je prends l'exemple du secteur culturel, nous n'avons aucune représentation. Nous pouvions penser qu'à l'École nationale de musique, qui elle aussi fait partie du patrimoine local depuis plusieurs décennies, avec cinq sièges, l'opposition aurait pu être

représentée. C'est le cas au Conservatoire de Lyon, j'y ai siégé au titre de la Métropole sous le mandat précédent, je peux vous confirmer que la Ville de Lyon était représentée aussi par des groupes d'opposition.

Je conçois très bien que, dans certains endroits, la municipalité est dépositaire de ses choix politiques et que la représentation soit exclusivement le fait de représentants de l'exécutif et de la majorité municipale, surtout quand il y a peu de sièges, mais quand il y a cinq sièges à désigner, on peut raisonnablement penser qu'un siège peut être accordé à l'opposition.

Vous nous rétorquerez que, dans ce qui vient d'être voté, nous sommes représentés. Certes, mais il s'agit de structures qui ne sont pas spécifiquement villeurbannaises puisqu'elles sont prévues par le Code général des collectivités territoriales et, si elles comprennent pour la plupart d'entre elles au moins cinq sièges, c'est bien pour qu'il y ait une représentation plus équitable.

Je prends acte que nous serons représentés au Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance, comme vous l'avez souligné, et nous vous en remercions, même chose pour la Mission locale, mais cela reste limité à un certain nombre de secteurs, dans d'autres secteurs de la vie locale nous serons absents. Dans le mandat précédent, une élue d'opposition siégeait au Syndicat intercommunal des pompes funèbres et, de l'avis général, elle était très présente et très efficace.

Le but d'être représenté dans ces structures n'est pas pour contester les choix de la municipalité puisque, pour avoir, pendant les deux mandats précédents, été membre de nombre de structures, là où l'opposition était représentée, je peux aussi témoigner qu'elle était là aussi par souci d'information, de renseignement et de transparence. Il n'y avait jamais de clivage affiché dans ces structures. À l'École nationale de musique, par exemple, dont j'ai présidé le syndicat depuis 2010, les budgets ont toujours été votés à l'unanimité puisque nous avions aussi des représentants du Département d'abord et de la Métropole ensuite, et les choix faits, qui étaient portés par la Ville, n'étaient jamais contestés. Les représentations sont aussi faites dans un souci d'information et de transparence à l'égard des différents groupes.

Nous prenons acte de ce que nous avons obtenu, même si c'est peu, nous vous remercions, mais vous comprendrez que nous ne participerons pas au vote pour la délibération concernant la SVU et pour la délibération suivante, considérant que ce sont des choix qui sont internes à la majorité et que vous devez assumer en tant que tels.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Je note tout simplement que nous sommes d'accord sur certaines choses et pas sur d'autres, et qu'il en sera peut-être ainsi au long de ce mandat, j'espère qu'elles seront plus nombreuses quand nous serons d'accord que quand nous ne serons pas d'accord. Je vous remercie pour votre intervention et je propose de passer au vote.

- Adopté à l'unanimité (8 NPPV) -

6 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET

INSTANCES MUNICIPALES – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous passons à cette délibération, même si M. Chabrier en a fait une introduction, ce que je comprends parfaitement, mais je ne peux pas me permettre de faire voter les deux à la suite comme si c'était neutre, puisque cette délibération conduit à désigner, comme M. Chabrier l'a expliqué, les représentants de ce Conseil Municipal dans de nombreuses délégations d'administrations ou autres.

Je ne suis pas certain que vous souhaitiez que je lise la totalité de cette délibération mais, si c'était une demande, je m'y plierais immédiatement. Non, aucune demande de cette nature ? Parfait.

Les services y ont passé beaucoup de temps, chaque groupe politique aussi en faisant valoir ses souhaits, et nous avons essayé d'y répondre quand cela était possible. J'ai bien noté que l'opposition ne s'en satisfaisait pas. Pour autant, je crois que nous avons essayé de donner des gages, y compris au dernier Conseil Municipal avec la présidence de la commission sur les Affaires générales. Je note qu'il faudra faire encore mieux la prochaine fois pour que nous arrivions à nous mettre d'accord.

Un certain nombre de sujets sont balayés :

- sur la question du handicap avec le Conseil de vie sociale d'un certain nombre d'établissements ;
- sur la sécurité dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance que j'ai annoncé souhaiter réunir rapidement à la rentrée et dans lequel l'opposition est représentée ;
- sur le développement urbain, l'urbanisme et l'aménagement avec le SYMALIM, avec Rhône Saône Habitat et d'autres organismes ;
- sur l'habitat ;
- sur l'insertion avec une présence de l'opposition ;
- sur les finances ;
- sur la culture notamment la MJC, Le Zola et l'École nationale de musique ;
- sur la vie étudiante ;
- sur la santé publique et l'environnement ;
- sur les centres sociaux ;
- sur les associations sportives, notamment avec l'Office du sport de Villeurbanne ;
- sur les aînés avec la question de l'Office villeurbannais des personnes âgées notamment ;
- sur les conseils d'école et des groupes scolaires, qui représentent le gros du contenu de cette délibération ;

Je le dis ici, je souhaite particulièrement, et c'est pour cette raison que nous y avons passé du temps, que celles et ceux qui ont été désignés siègent assidûment dans ces conseils d'école et groupes scolaires. C'est extrêmement important eu égard à celles et ceux qui s'engagent, qu'ils soient enseignants ou parents d'élèves dans ces conseils de la vie scolaire, c'est surtout ce qui permet de tisser et de garder des liens constructifs avec nos établissements. Peut-être aurai-je à le rappeler au cours du mandat si cette assiduité n'était pas toujours au rendez-vous, mais nous aurons l'occasion d'en parler dans les délibérations à venir.

- sur les collèges et les lycées ;
- sur le funéraire avec le Comité syndical des pompes funèbres.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention à part l'opposition sur le contenu de cette délibération ? Pas de demande d'intervention. Je propose de passer au vote.

- Adopté à l'unanimité (8 NPPV) -

7 - FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Cette délibération fait état de plusieurs éléments qui permettent à chacun des groupes politiques d'exercer ses fonctions. Elle détaille la mise à disposition de surfaces de travail, c'est-à-dire de bureaux situés au Palais du travail, sur la base du nombre d'élus présents dans chacun des groupes. Un tableau indique les mètres carrés. Je note que le groupe dans lequel je suis, celui des *Socialistes et Citoyens*, aura la même taille de bureaux que ceux de l'opposition, voilà au moins un geste de parité. C'était une plaisanterie, Monsieur Chabrier, cela n'appelait pas de réponse, mais vous aurez le droit de vous exprimer juste après...

Ensuite, cette délibération précise les équipements proposés dans les bureaux et un forfait de dépenses relatives à certains objets que sont les photocopies et l'affranchissement, à 150 € par élu et par an. Vous avez un récapitulatif des sommes que cela représente pour chacun des groupes.

Enfin, cette délibération présente les crédits nécessaires au paiement des personnels qui sont attachés à ces groupes, qui sont des personnes qui permettent aux groupes de préparer les conseils, les interventions.

Nous avons fait le choix de présenter à ce Conseil une délibération qui reprend les préconisations de l'association Anticor, qui permet de garantir des moyens à des groupes qui ont une faible taille en mettant en place un système de forfait et d'indemnité lié au nombre d'élus, alors que nous aurions pu tout à fait procéder autrement en affectant une somme à chaque élu et nous aurions eu une mécanique de multiplication par le nombre de personnes dans chacun des groupes.

Vous avez le récapitulatif des montants pour chacun des groupes, sachant que le forfait de base a été fixé à 14 840 € et qu'ensuite, pour chaque élu présent dans le groupe, vous avez une somme forfaitaire de 1 500 €. Vous pouvez prendre connaissance des moyens affectés à chacun des groupes en comparaison dans le tableau qui vous est présenté page 27 de la délibération.

Voilà pour la délibération sur les moyens accordés aux groupes. Y a-t-il des demandes d'intervention avant que nous mettions ce rapport aux voix ?

Je note finalement que, lorsque l'opposition vote, elle est d'accord avec ce qui se passe, mais je vais voir le vote qui sera le vôtre.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLU.ES – DÉTERMINATION DES TAUX APPLICABLES – M. Cédric VAN STYVENDAEL

9 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLU.ES – MAJORATIONS – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous passons à deux délibérations que nous devons voter séparément puisque le législateur l'a prévu ainsi. Ces deux délibérations sont celles qui nous permettent de fixer les indemnités des élus pour les six ans à venir.

La première délibération vient fixer une enveloppe globale des indemnités qui sont possibles à verser aux élus, l'autre précise les coefficients de majoration dont nous pouvons disposer dans la modalité de calcul des indemnités au regard de la taille de notre ville et de sa situation particulière, ex-chef-lieu de canton, qui permet de continuer à pouvoir bénéficier de cette majoration, et dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine (DSU) au regard des quartiers qui sont concernés par la Politique de la Ville et qui permettent aussi de bénéficier de quelques majorations dans le calcul et la fixation des indemnités.

Les principes qui ont guidé nos choix dans l'élaboration de cette délibération qui vous est présentée sont, pour le premier, que les deux délibérations ne nous mettent pas au maximum de ce qui est autorisé par la loi et je dirai, loin de là, si je peux le formuler ainsi. Nous nous inscrivons dans le cadre légal mais nous avons fait le choix de ne pas nous mettre à ce maximum. Pour autant, nous avons fait le choix de permettre à chaque élu de se consacrer pleinement à ses fonctions, en tout cas avec le temps nécessaire aux mandats qui ont été donnés et à l'ampleur du programme que nous souhaitons mettre en place.

Pour le dire plus clairement, nous avons demandé à l'ensemble des adjoints de prendre un engagement sur l'organisation de leur temps de travail afin de le diminuer pour assurer les fonctions qui leur sont confiées. En face, il nous faut permettre à chacun de continuer à assumer les charges qui sont les siennes et nous nous sommes basés sur une espèce d'adage qui est qu'en politique, on ne doit pas s'enrichir, mais qu'il n'est pas non plus demandé aux gens de s'appauvrir. C'est ce choix qui nous a permis de guider le montant des indemnités que nous avons prévues.

Par ailleurs, je voudrais signaler ici que nous avons également tenu compte du fait que les élus présents dans ce Conseil, pour la majorité d'entre eux, ne cumulent pas de fonctions, c'est un choix qui a été fait par l'ensemble des groupes, et nous l'avons intégré dans le calcul des indemnités, ce qui n'était pas tout à fait le cas dans la mandature précédente pour certains adjoints.

Enfin, je veux préciser ici, même si nous ne pouvons pas le voter aujourd'hui parce que j'ai confié à une commission un travail sur l'élaboration du règlement intérieur dont, je vous rappelle, que le maire a une voix prépondérante en cas d'égalité de vote, que je ne voterai pas ce règlement intérieur s'il ne fait pas figurer dans son texte la modulation des indemnités des élus en temps de présence et en assiduité dans certaines commissions qui sont prévues dans le travail de l'élu.

Aujourd'hui, on ne peut pas « suivre » les heures faites par les élus pour caler les indemnités, je vous avoue que ce serait une réflexion intelligente que le législateur

pourrait engager mais il ne m'appartient pas de faire les lois. Sur ce statut de l'élu, on gagnerait à s'engager dans cette direction pour clarifier cette question des indemnités.

Pour autant, je le dis ici clairement, si ces aspects ne sont pas dans le règlement intérieur, je ne le voterai pas en l'état et j'utiliserai mon pouvoir de maire pour demander qu'on retravaille sur le règlement intérieur.

Ce n'est pas une surprise pour les groupes politiques qui sont là mais cela va mieux en le disant au compte rendu de ce Conseil Municipal.

Enfin, l'évolution concernant ces indemnités est proportionnelle en fonction des postes d'adjoint, de conseiller municipal délégué ou de conseiller municipal.

Ce sont les deux délibérations qui vous sont présentées.

Page 28, vous trouverez les taux maximum applicables pour chacun des postes, qui permettent en fait tout simplement de définir une enveloppe globale de 59 546,71 €. La délibération indique le maximum possible et ensuite donne à voir les pourcentages retenus pour répartir cette enveloppe :

- par rapport à 145 % pour les indemnités de maire, nous avons choisi 134 % ;
- par rapport à 66 % pour les adjoints, nous passons à 48 %, c'est ce qui permet de donner des indemnités aux conseillers municipaux délégués ;
- le maximum pour les conseillers municipaux.

Cette première délibération fixe le cadre légal des indemnités qu'on peut verser.

Je passe à la deuxième mais, soyez sans inquiétude, nous voterons séparément les deux délibérations.

La deuxième délibération précise les majorations que nous pouvons mobiliser pour définir les indemnités. Trois types de majoration sont possibles :

- une liée au fait que nous sommes un ex-chef-lieu de canton ;
- une issue de la Dotation de solidarité urbaine que j'ai évoquée tout à l'heure ;
- une liée aux communes de plus de 100 000 habitants et qui s'applique pour la fonction de maire.

Ce sont bien ces deux délibérations qui permettent de définir les indemnités possibles pour le maire, les adjoints, les conseillers municipaux délégués et les élus.

Nous l'avons fait figurer en pourcentage puisque les évolutions éventuelles s'appliquent sur le pourcentage retenu. Je vais vous donner les montants, je le ferai en net, c'est ce qui parle le plus, sachant que les cotisations sur les indemnités sont particulières :

- indemnité de maire : 6 525 €
- indemnité d'adjoint : 1 867 €
- indemnité de conseiller délégué : 856 €
- indemnité de conseiller municipal : 232 €

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, il n'y a pas de discussion, pas de sujet sur la rémunération des élus. Connaissant la charge de travail que représentent les délégations qui sont données aux adjoints, je suis complètement d'accord avec vous dans le sens où il

faut leur donner la capacité à faire ce travail et avoir l'esprit libre. Nous souhaitons que les missions soient remplies dans les charges qui leur ont été données. Pour notre part, il n'y a aucune discussion sur les rémunérations et le fait que vous avez augmenté, vous disposez des lois qui vous sont données et autorisées pour augmenter ces indemnités.

Je vous rappelle que, pour moi, ce ne sont pas des rémunérations mais des indemnités et je les trouve logiques, l'important est que le travail soit fait. Il n'y a pas d'opposition de notre part vis-à-vis de cette augmentation.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo. Monsieur Jourdan ?

M. Maxime JOURDAN.- Pour le groupe Génération.s, nous allons voter pour la première délibération qui concerne l'indemnité de base et nous souhaitons nous abstenir pour la seconde qui concerne la majoration compte tenu du peu de temps que nous avons pu avoir en débat de groupe concernant ce rapport.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix.

Pour la délibération 174 qui fixe le taux de base :

- Adopté à l'unanimité –

Concernant la délibération 194, qui précise les modalités de calcul des majorations rendues possibles dans notre ville :

- Adopté à la majorité (50 pour – 5 abstentions) –

10 – MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLU.ES – CADRE GÉNÉRAL – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui précise les contours liés aux déplacements à l'étranger, en délégation. Cela concerne aussi les déplacements du maire dans l'exercice de ses mandats. Cette délibération vise à proposer le principe qui régule ces voyages et déplacements, et précise que chaque déplacement d'une délégation doit faire l'objet d'un vote en Conseil Municipal pour présenter son utilité, notamment le lien avec les partenariats internationaux que cette Ville a tissés depuis des années.

Il y a aussi l'accueil des délégations.

Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette délibération ? Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Nous la voterons. Vous voyez, je prends aussi la parole pour dire que nous votons certaines délibérations. J'imagine que lors de ces délégations internationales, vous aurez loisir parfois d'inviter un représentant de l'opposition, comme a su le faire Jean-Paul Bret lors des mandats précédents.

M. LE MAIRE.- Si vous mobilisez les pratiques de Jean-Paul Bret, vous savez que j'y suis sensible ! Merci Monsieur Chabrier.

Je mets cette délibération aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Mesdames et Messieurs, je vous remercie, une fois de plus, nos travaux ont été fructueux. La date du prochain Conseil Municipal n'est pas encore fixée mais il devrait se tenir début octobre.

Je voudrais également, et je le fais avec beaucoup de conviction et de chaleur, remercier les groupes politiques pour avoir accepté de travailler dans un temps extrêmement contraint, nous avons fait en trois semaines ce que nous faisons normalement en deux ou trois mois, et je sais que cela a pu générer beaucoup de sollicitations. Je remercie les groupes politiques de leur réactivité et de leur compréhension. Je ne peux pas non plus ne pas remercier très chaleureusement les services qui, depuis deux semaines, travaillent en gros de 7 heures à 22 heures pour celles et ceux qui ont la responsabilité de faire en sorte que ces Conseils se passent bien.

Je pense tout particulièrement à Camille Bondon, Éric Grignard, Pierre-Yves Collaud et leurs équipes associées. Il n'y a pas d'exploit dans ce qui vient de se passer mais nous avons normalement trois mois pour le faire et nous l'avons fait en trois semaines. Même si les conditions n'ont pas été complètement satisfaisantes sur la qualité des temps d'échange que nous avons eus et que cela a conduit à des échanges tardifs, cela nous permet d'être immédiatement, le 17 juillet, en ordre de marche, de pouvoir tenir un séminaire avec l'ensemble des élus de la majorité dès cet après-midi, parce que je sais que nous sommes attendus dès septembre et il faut que nous soyons au travail à ce moment-là.

Merci à chacune et à chacun pour la qualité de son investissement et pour sa compréhension.

Je vous souhaite une bonne journée à toutes et à tous.

(La séance est levée à 10 heures 26.)